

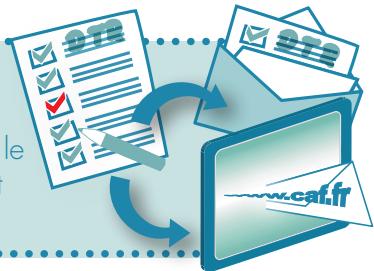
LES FICHES PRATIQUES RSA

RSA - Déclaration Mode d'emploi



Vos droits en dépendent !

Il est important de bien procéder à votre **Déclaration Trimestrielle de Ressources (DTR)** sur votre **espace personnel en ligne** sur le site de la **CAF**. Si vous n'avez pas internet, il faut renvoyer le document papier dûment complété par voie postale.



Je DOIS déclarer !

Ces ressources seront prises en compte pour le calcul du RSA dû.

Je NE DOIS PAS déclarer !

Ces ressources seront prises en compte mais sont déjà connues de la CAF.

Toutes les ressources de mon foyer (allocataire, conjoint et enfants)

Salaires

Indemnités chômage

Rémunération de formation

Retraites

Pension alimentaire

(même si elle est versée par la Caf)

Soutiens financiers réguliers

(parents, amis ou tiers)

Argent placé

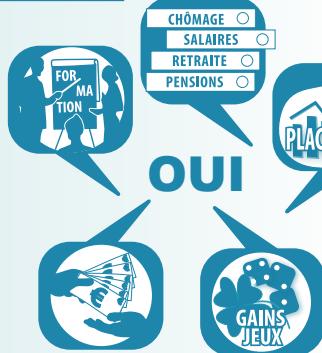
Gains divers

(héritage, gains aux jeux)

Autres ressources éventuelles

RESSOURCES

AIDES



Toutes les prestations perçues de la Caf

RSA

APL

ALS

ALF

Allocations Familiales



NON



Changement d'activité ou de situation :

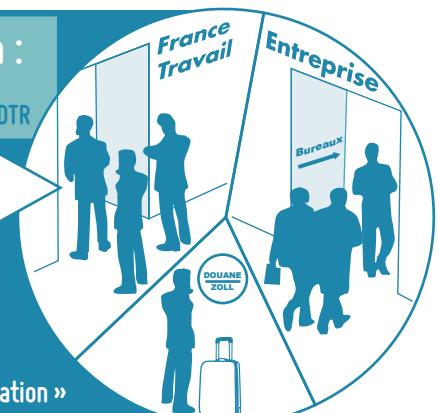
pour que vos droits soient calculés au plus juste par la Caf, tout changement doit être signalé AU PLUS TÔT SANS ATTENDRE LA DTR

Si vous avez repris un emploi

Si vous partez à l'étranger ou

Si votre situation familiale a changé

Confirmez l'information sur votre DTR en cochant la case
« La situation a changé depuis le... »
en expliquant votre nouvelle situation dans « Voici la nouvelle situation »



Attention IMPORTANT

Solidarité à la source : Vos DTR sont pré-remplies.

Vous devez vérifier et/ou compléter les ressources récupérées par la CAF.



Plus simple et plus rapide, remplissez votre déclaration via internet en vous connectant sur :

www.caf.fr

rubrique

« mon compte »



muni de votre n° d'allocataire et de votre code confidentiel.

Pour + d'informations et démarches : www.caf.fr & www.isere.fr

* Tenez-vous au courant de vos droits et de l'actualité sur : www.lebonplan.org

Mai 2025

isère
LE DÉPARTEMENT